



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique
concernant la suppression du passage à niveau
de 1^{ère} catégorie n°182 à Moulins-sur-Yèvre (18390)
Ligne de Vierzon à Saincaize au kilomètre 244 + 556

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Moulins-sur-Yèvre à une enquête publique en vue de supprimer le passage à niveau classé en 1^{ère} catégorie : PN n°182 (Km 244 + 256) de la ligne de chemin de fer de Vierzon à Saincaize (ligne 690000).

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 14 novembre (14 heures) au lundi 28 novembre 2022 (17 heures), pendant 15 jours consécutifs.**

Par décision de monsieur le préfet du Cher, monsieur Patrick ANDRÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique citée ci-dessus.

Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Moulins-sur-Yèvre aux jours et heures de l'ouverture au public des bureaux de la mairie. Le dossier, ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public sont consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les observations, propositions et contre-propositions écrites pourront être adressées ou déposées pendant la durée de l'enquête :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Moulins-sur-Yèvre ;

- **à la mairie de Moulins-sur-Yèvre, siège de l'enquête**, sous pli cacheté à l'attention personnelle du commissaire enquêteur (*Monsieur le commissaire enquêteur – enquête publique/suppression du passage à niveau n°182 – Mairie de Moulins-sur-Yèvre – 10, rue de l'Eglise – 18390 MOULINS-SUR-YEVRE*) ;

- à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr

- via le site internet départemental de l'Etat du cher : www.cher.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les correspondances écrites seront annexées au registre d'enquête dans les meilleurs délais et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les correspondances électroniques seront consultables sur le site internet départemental de l'État.

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. GERBAUT - SNCF INFRA – ÉTABLISSEMENT INFRAPOLE CENTRE – 25, rue Fabienne Landy – 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS (tel : 02 47 46 61 32 / 06 19 28 20 53).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion des permanences qui auront lieu en mairie de Moulins-sur-Yèvre aux dates et heures suivants :

- le lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 23 novembre 2022 de 08h30 à 11h30,
- le lundi 28 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à monsieur le préfet du Cher, **dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête**, son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés de l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, du registre et des pièces annexées. Ces mêmes documents seront tenus à la disposition du public dans la commune concernée et à la préfecture du Cher (contact auprès de la direction départementale des territoires) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés et consultables sur le site internet départemental de l'État dans les mêmes conditions de délai.

Monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision relative à la suppression du PN n°182.

Bourges, le 11 octobre 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental

signé

Eric DALUZ